

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 11 décembre 2018 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Assemblée publique de consultation sur les projets de règlements n^{os} 92-2005-68 et 92-2005-69 modifiant le règlement de Zonage n^o 92-2005 et amendements

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant les premiers projets de règlements n^{os} 92-2005-68 concernant les usages autorisés en zone n^o 111 et 92-2005-69 concernant le stationnement hors rues des dépanneurs, tous deux modifiant le règlement de Zonage n^o 92-2005 et amendements.

M. Guy Benjamin, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté les premiers projets de règlements lors de la séance du 13 novembre dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ces projets de règlements a été affiché à l'Hôtel de Ville le 15 novembre 2018 et publié dans le Journal de Chambly dans son édition du 21 novembre 2018.

M. Benjamin informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, responsable au service de l'Urbanisme.

M. Massicotte débute son exposé en expliquant les modifications apportées par ces projets de règlements.

Il poursuit en précisant que ces projets de règlements contiennent chacun une disposition susceptible d'approbation référendaire, que cette assemblée publique de consultation sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption des seconds projets de règlements avec ou sans modification et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

L'assemblée publique de consultation se termine à 19 h 45.

Résolution 2018-12-391

Procès-verbaux / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 13, 22 novembre et 6 décembre 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 13, 22 novembre et 6 décembre 2018 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Résolution 2018-12-392

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par **Denis Chagnon**

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 51 868 à 51 935	502 439,64 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 51 936 à 52 039 52 041 à 52 046	299 767,39 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 8FD000134 à 8FD000149	40 286,48 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2018-12-393

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Mandat pour la réalisation d'une séance photo (950 \$) et d'une capsule vidéo (2 500 \$) pour le projet du futur aréna confié à Faste Communication de Brossard pour le prix total de 3 450 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition datée de novembre 2018.
- Travaux de réparation de l'égout municipal face au 1052, avenue Saint-Paul par Excavations St-Césaire de Saint-Césaire pour le prix de 16 805,65 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la facture n^o 007136 datée du 15 novembre 2018.

Résolution 2018-12-394

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par **Jacques Bienvenue**

Et résolu que M. André Deschamps, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 11 décembre 2018 au 15 janvier 2019 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. André Deschamps, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Résolution 2019-12-395

Contrat d'entretien et de soutien logiciels / Renouvellement 2019

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de renouveler, avec PG Solutions inc. de Montréal, les contrats d'entretien et soutien des applications allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 pour l'entretien et le soutien logiciel pour le prix de 41 927,64 \$ plus les taxes, le tout tel que l'offre de service datée du mois de novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-396

Annulation de la résolution n° 2016-08-262 concernant un avis de motion pour le règlement n° 198

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'annuler la résolution n° 2016-08-262 à toutes fins que de droits.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-397

Formation dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser l'inscription de 3 élus, MM. Michel Denicourt, Gilbert Viens et Denis Chagnon, à la formation intitulée *Parler en public : atelier pratique* dispensée par la FQM le samedi 2 mars 2019 à Saint-Germain-de-Grantham pour le prix de 440 \$ plus les taxes par inscription;

Et résolu également que les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu lors de ladite formation, soient à la charge de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-398

Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Césaire – Budget révisé 2018 / Approbation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire (OMH) daté du 9 novembre 2018 pour des transferts budgétaires pour l'année financière 2018 lesquels transferts n'ont aucun impact sur le budget de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-399

Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario / Appui

Considérant la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

Considérant la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

Considérant la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

Considérant que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

Considérant que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

Considérant la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu :

- Que la Ville de Saint-Césaire demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;
- Que le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les membres des Conseils municipaux francophones de l'Ontario;
- Que le Conseil municipal demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;
- Que le Conseil municipal demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;
- Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-400

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 2019-263 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et dépôt du projet de règlement

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

ultérieur, le règlement n° 2019-263 fixant les tarifs pour l'utilisation de certains biens services ou activité de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2019.

En vertu de l'article 356 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), M. Chagnon dépose le projet de règlement n° 2019-263. Des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

Résolution 2018-12-401

Démission au poste de pompier

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal accepte la démission de M. Marco Principe comme pompier à temps partiel pour le service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire, laquelle démission est effective depuis le 2 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-402

Lieutenant au service de Sécurité incendie / Nomination

Considérant l'affichage à l'interne du concours de lieutenant pour le service de Sécurité incendie;

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à la nomination de M. Olivier Lavoie au poste de lieutenant selon l'échelle salariale présentement en vigueur, le tout assorti d'une période de probation de 12 mois à compter du 3 décembre 2018. De plus, M. Lavoie doit acquérir la formation Officier 1 et ce, d'ici quatre (4) ans, soit au plus tard le 3 décembre 2022.

Résolution 2018-12-403

Logiciel d'automate d'appel - contrat d'entretien et de service annuel pour 2019 / Renouvellement

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder au renouvellement du logiciel d'automate d'appels de même que du contrat d'entretien et de service annuel allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 auprès de Somum Solutions de Victoriaville, le tout pour un montant de 4 035,90 \$ plus les taxes tel qu'il appert de la facture n° 24 798 du 27 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Résolution 2018-12-404

Implantation de panneaux de signalisation de stationnement pour personnes handicapées sur l'avenue Saint-Paul devant l'école PGO / Autorisation

Considérant qu'il n'y a pas d'espace de stationnement aménagé pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'entrée de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy;

Considérant la recommandation du comité de sécurité publique;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser l'implantation de panneaux de signalisation de stationnement pour personnes handicapées sur l'avenue Saint-Paul devant l'entrée principale de l'école PGO.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-405

Club récréatif des 4 saisons Rougemont-Saint-Damase / Autorisation de circuler sur l'avenue Nadeau, de la rue Notre-Dame (route 233) jusqu'au Tim Horton

Considérant la demande d'autorisation du Club récréatif des 4 saisons Rougemont-Saint-Damase datée du 20 novembre 2018 pour obtenir le droit de circuler en véhicules hors route sur l'avenue Nadeau, de la rue Notre-Dame (route 233) sur le territoire municipal de la Ville Saint-Césaire;

Considérant que les membres du Club récréatif des 4 saisons Rougemont-Saint-Damase sont assujettis à la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2).

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser la circulation des véhicules hors route sur l'avenue Nadeau (sous juridiction de la Ville), à partir de la rue Notre-Dame (route 233 sous juridiction du MTQ) jusqu'au Tim Horton, le tout suivant les conditions indiquées dans ladite demande datée du 20 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-406

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement no 2018-262 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige et dépôt du projet de règlement

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 2019-262 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige.

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

En vertu de l'article 356 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), M. Chagnon dépose le projet de règlement n° 2019-262. Des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

Résolution 2018-12-407

AO / 2017-04-157 - Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville – Décompte progressif n° 4 final et réception définitive des travaux / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 4 final et de la réception définitive des travaux par la firme d'ingénieurs Comeau experts-conseils pour le contrat AO / 2017-04-157 - Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 4 final auprès de l'adjudicataire, Bertrand Ostiguy inc., d'une somme de 26 229,62 \$ plus les taxes, représentant la libération de la retenue contractuelle de 5%, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 2 décembre 2018;

Que le paiement sera remis à l'adjudicataire, Bertrand Ostiguy inc., sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à cedit contrat;

Que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n° 4 final et à la réception définitive des travaux pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-408

AO / 2018-04-145 - Travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre la route 112 et la rue Denicourt – Directives de changements / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser les directives de changements suivantes pour la somme totale de 62 687,11 \$ plus les taxes, dans le contrat AO / 2018-04-145 - Travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre la route 112 et la rue Denicourt avec l'entrepreneur adjudicataire, Pavage Maska inc., le tout tel qu'il appert des documents datés du 26 novembre 2018, à savoir :

1	Installer 15 puisards	48 633,00 \$
2	Regard auto ajustable	2 190,46 \$
3	Raccordement d'égout au 1105, rue Notre-Dame	7 916,14 \$
4	Déplacement de puisard en fonction de l'existant	3 947,51 \$

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Il est résolu également que la chef d'équipe du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin, soit autorisée à signer les directives de changement décrites dans la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-409

AO / 2017-04-145 - Travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre la route 112 et la rue Denicourt – Réception provisoire des travaux / Autorisation

Considérant la recommandation datée du 26 novembre 2018 de la firme d'ingénieurs Consumaj experts-conseils à l'égard du contrat AO / 2018-04-145 - Travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre la route 112 et la rue Denicourt;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de prononcer la réception provisoire des travaux du contrat AO / 2018-04-145 - Travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre la route 112 et la rue Denicourt et d'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la trésorière et directrice générale adjointe, M^{me} Micheline Quilès, à signer le certificat d'approbation de la réception provisoire des travaux audit contrat, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-410

AO / 2018-04-145 - Travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre la route 112 et la rue Denicourt – Décompte progressif n° 1 / Autorisation

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Consumaj experts-conseils pour le paiement du décompte progressif n° 1 pour le contrat AO / 2018-04-145 - Travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre la route 112 et la rue Denicourt;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 au contrat AO / 2018-04-145 - Travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre la route 112 et la rue Denicourt auprès de l'adjudicataire, Pavage Maska inc., d'une somme de 455 620,06 \$ plus les taxes, incluant la libération de la retenue de 5% pour la réception provisoire, le tout tel qu'il appert dans les documents de recommandation datés du 26 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Résolution 2018-12-411

AO / 2018-02-046–Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 – Directives de changements du décompte progressif n° 4 / Autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser les directives de changements suivantes pour une somme totale de 150 545,38 \$ plus les taxes, dans le contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 avec l'entrepreneur adjudicataire, Bertrand Ostiguy inc., le tout tel qu'il appert des directives datées de juillet à octobre 2018, à savoir :

5A	Distribution de la circulaire pour coupure d'eau sur la rue Ostiguy	839,75 \$
6	Perte de temps et de production sur la rue Saint-Georges dus à la présence de massifs de Bell dans la chaussée	122 646,92 \$
11	Supplément pour le raccordement à l'existant du RS-2 et du RS-3	1 275,15 \$
14	Inspection par caméra, de l'égout unitaire sous le massif de Bell sur rue Saint-Georges	4 174,75 \$
16	Recherche du branchement d'égout sanitaire au 1311, rue Saint-Georges	855,60 \$
20	Installation d'un trop-plein sur une ancienne canalisation de pierre qui traversait la rue Saint-Georges	963,45 \$
21	Perte de temps pour préparation de l'infrastructure et mise en place de la fondation entre le massif de Bell et le trottoir sur la rue Saint-Georges	6 120,19 \$
26	Raccordement d'un égo9ut pluvial en provenance du 1410, rue Saint-Georges	762,20 \$
28	Modification du regard RP-7 pour raccorder la rue du Moulin	2 597,84 \$
31	Refaire branchement sanitaire sur la partie privée du 1251, avenue du Frère-André	3 896,66 \$
33	Pièces pour le branchement sanitaire existant raccordé Leclaire-Ostiguy	78,08 \$
35	Relocalisation et remplacement d'un puisard sur la rue Leclaire	3 168,34 \$
37	Raccordement sur la rue Généreux de l'égout du garage situé derrière la pâtisserie-boulangerie ayant front sur la route 112	263,65 \$
39	Remplacement d'un pommier au 1298 St-Georges	368,00 \$
42	Aménagement d'une bande végétative entre le stationnement du garage Généreux et de la rue Généreux	2 534,80 \$

Il est résolu également de libérer la somme retenue de 155 780,59 \$ incluant les taxes concernant les directives de changement du décompte progressif n°4 et son autorisation de paiement par la résolution n° 2018-11-378, le tout suivant la recommandation datée du 2 octobre 2018

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

du chargé de projet, Comeau expert-conseil. La retenue de 10% représente une somme de 15 054,54 \$;

Il est résolu également que la chef d'équipe du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin, soit autorisée à signer les directives de changement décrites dans la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-412

AO / 2018-02-046–Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 – Directives de changements du décompte progressif n° 5 / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser les directives de changements suivantes pour une somme totale de 28 944,95 \$ plus les taxes, dans le contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 avec l'entrepreneur adjudicataire, Bertrand Ostiguy inc., le tout tel qu'il appert des documents datés des 4, 5 et 6 décembre 2018, à savoir :

4	Prolongement de bordure sur la rue Leclair	11 107,00 \$
6H1	Raccordement du drain sur le branchement du puisard	223,51 \$
25	Prolongation de la durée des travaux due au massif de Bell	3 741,72 \$
40	Reprise de bordure sur la rue Leclair	2 914,84 \$
44	Ajustement du prix du bitume 2018	9 561,02 \$
45	Accotement en pierre sur l'avenue du Frère-André	1 396,86 \$

Il est résolu également que la chef d'équipe du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin, soit autorisée à signer les directives de changements décrites dans la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-413

AO / 2018-02-046–Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 – Réception provisoire des travaux / Autorisation

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau experts-conseils à l'égard du contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Et résolu de prononcer la réception provisoire des travaux du AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 et d'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la trésorière et directrice générale adjointe, M^{me} Micheline Quilès, à signer le certificat d'approbation de la réception provisoire des travaux du contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-414

AO / 2018-02-046–Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 – Décompte progressif n° 5 / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 5 par la firme d'ingénieurs Comeau experts-conseils pour le contrat AO /2018-02-046 –Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 5 au contrat AO / 2018-02-046–Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 auprès de l'adjudicataire, Bertrand Ostiguy inc., d'une somme de 167 417,54 \$ plus les taxes, incluant la libération de la retenue contractuelle de 5% pour la réception provisoire des travaux et représentant une somme de 95 140,17 \$, le tout tel qu'il appert dans les documents de recommandation datés du 6 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-415

AO / 2017-05-197 – Prolongement de 2 ponceaux sur rang du Haut-de-la-Rivière Nord – Décompte progressif n° 2 final et réception définitive des travaux / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 2 final et la réception définitive des travaux par la firme d'ingénieurs Comeau experts-conseils pour le contrat AO / 2017-05-197 – Prolongement de 2 ponceaux sur rang du Haut-de-la-Rivière Nord situé au Sud de l'autoroute 10;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 final auprès de l'adjudicataire, Marobi inc., d'une somme de 4 880,69 \$ plus les taxes, représentant la somme de la retenue contractuelle de 5 % pour la réception définitive des travaux, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 30 novembre 2018;

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Que le paiement sera remis à l'adjudicataire, Marobi inc., sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à cedit contrat;

Que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n^o 2 final et à la réception définitive des travaux pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-416

AO / 2017-04-155 – Réfection dans les rangs Saint-Ours et Grande-Barbue – Décompte progressif n^o 3 final et réception définitive des travaux / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n^o 3 final et la réception définitive des travaux par la firme d'ingénieurs Comeau experts-conseils pour le contrat AO / 2017-04-155 – Réfection dans les rangs Saint-Ours et Grande-Barbue;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n^o 3 final auprès de l'adjudicataire, Eurovia Québec Construction inc., bureau de Bromont d'une somme de 47 632,12 \$ plus les taxes, représentant la libération de la retenue contractuelle de 5% pour la réception définitive des travaux, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 14 novembre 2018;

Que le paiement sera remis à l'adjudicataire, Eurovia Québec Construction inc., sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à cedit contrat;

Que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n^o 3 final et à la réception définitive des travaux pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-417

AO / 2018-04-154 – Réfection de pavage avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal – Directives de changements / Autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser les directives de changements suivantes pour une somme totale de -5 554,93 plus les taxes, dans le contrat AO / 2018-04-154 – Réfection de pavage avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal avec l'entrepreneur adjudicataire, MSA Infrastructure inc., le tout tel qu'il appert des documents datés du 4 décembre 2018, à savoir :

10 Ajustement du prix du bitume

(9 119, 71 \$)

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

11 Investigation de la fissure dans la chaussée de la rue Neveu 3 564,78 \$

Il est résolu également que la chef d'équipe du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin, soit et est autorisée à signer les directives de changement décrites dans la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-418

AO / 2018-04-154 – Réfection de pavage avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal – Décompte progressif n° 4 final et réception définitive des travaux / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 4 final et la réception définitive des travaux par la firme d'ingénieurs Comeau experts-conseils pour le contrat AO / 2018-04-154 – Réfection de pavage avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 4 final auprès de l'adjudicataire, MSA Infrastructure inc., d'une somme de 36 227,05 \$ plus les taxes, représentant la libération pour la réception définitive des travaux, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 3 décembre 2018;

Que le paiement sera remis à l'adjudicataire, MSA Infrastructure inc., sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à ce contrat;

Que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n° 4 final et à la réception définitive des travaux pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-419

AO / 2017-10-392 – Réfection d'un ponceau rang du Bas-de-la-Rivière Nord – Décompte progressif n° 2 final et réception définitive des travaux / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 2 final et la réception définitive des travaux par la firme d'ingénieurs Comeau experts-conseils pour le contrat AO / 2017-10-392 – Réfection d'un ponceau rang du Bas-de-la-Rivière Nord;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 final auprès de l'adjudicataire, Groupe AllaireGince Infrastructures inc., d'une somme de 3 180,96 \$ plus les taxes, représentant la libération pour la réception définitive des travaux, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 3 décembre 2018;

Que le paiement sera remis à l'adjudicataire, Groupe AllaireGince Infrastructures inc., sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à cedit contrat;

Que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n° 4 final et à la réception définitive des travaux pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-420

Transmission d'une invitation à soumissionner pour les travaux d'entretien des espaces verts municipaux pour 2019 et 2020 / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour les travaux d'entretien des espaces verts municipaux pour 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-421

Demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Robert / Appui et répartition des travaux

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Robert dont le bassin de drainage se situe en majorité sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire et en moindre partie sur le territoire municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part du technicien aux travaux et à l'inspection du cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Robert;

Considérant que, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Ville, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ces bassins soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %;

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire :

1. appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Robert et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
2. informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans ce cours d'eau en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur possible d'au plus 10 %.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-422

Second projet du règlement n° 92-2005-68 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 111 / Adoption

Considérant qu'une copie du second projet de règlement n° 92-2005-68 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications aux usages autorisés dans la zone n° 111 de manière à y autoriser l'usage d'habitations bifamiliales isolées;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'adopter le second projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-68 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 111».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-423

Second projet du règlement n° 92-2005-69 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant le stationnement hors rue des dépanneurs / Adoption

Considérant qu'une copie du second projet de règlement n° 92-2005-69 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au nombre minimal de cases de stationnement hors rue requis pour l'usage commercial de type dépanneur.

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'adopter le second projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-69 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant le stationnement hors rue des dépanneurs».

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Résolution 2018-12-424

Dérogation mineure DM-13-2018 par M^{me} Josée Lacasse et M. Christian Laperle, propriétaires, lot n° 1 592 879, 1157, rue Leclair / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M^{me} Josée Lacasse et M. Christian Laperle, propriétaires, concernant l'implantation d'une clôture en mailles de chaînes, sur le lot n° 1 592 879 du cadastre du Québec, situé au 1157, rue Leclair;

Considérant que l'acceptation de cette demande aurait comme effet d'autoriser une dérogation pour que la clôture implantée en cour arrière et latérale soit d'une hauteur de 2,44 mètres (0,88 mètre de plus que celle fixée au règlement n° 92-2005 et amendements) et celle en cour avant soit d'une hauteur de 1,82 mètres (0,96 mètre de plus que celle fixée au règlement n° 92-2005 et amendements);

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville et sur le site web de la Ville le 16 novembre 2018 et publié dans le Journal de Chambly le 21 novembre 2018;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 27 octobre 2018 recommande au Conseil municipal, d'autoriser la dérogation mineure n° DM-13-2018;

**En conséquence,
Il est proposé par Denis Chagnon**

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-13-2018 demandée par M^{me} Josée Lacasse et M. Christian Laperle, propriétaires, à l'égard du lot n° 1 592 879 du cadastre du Québec, situé au 1157, rue Leclair et ainsi permettre une dérogation mineure comme suit, le tout tel que déposé par les propriétaires :

- de 0,88 mètre de plus sur la hauteur de la clôture en mailles de chaînes implantée en cour arrière et latérale dont la hauteur pourra atteindre pour chacune : 2,44 mètres;
- de 0,96 mètre de plus sur la hauteur de la clôture en mailles de chaînes implantée en cour avant dont la hauteur pourra atteindre 1,82 mètre.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-425

PIIA-21-2018 par M. Sylvain Huard, mandataire pour Caisse Desjardins de Rouville, lot n° 4 502 409, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Sylvain Huard, mandataire pour Caisse Desjardins de Rouville concernant le projet de remplacement des enseignes commerciales dans la zone n° 202, sur le lot n° 4 502 409 du cadastre du Québec, situé sur la route 112;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet de construction d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolée respecte

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-21-2018 présenté par M. Sylvain Huard, mandataire pour Caisse Desjardins de Rouville concernant le projet de remplacement des enseignes dans la zone n° 202, sur le lot n° 4 502 409 du cadastre du Québec, situé sur la route 112.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-426

PIIA-22-2018 par M^{me} Geneviève Daigle, mandataire pour M^{me} Francyne Paquette, lot n° 1 592 134, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M^{me} Geneviève Daigle, mandataire pour M^{me} Francyne Paquette, propriétaire, concernant le projet de remplacement des enseignes commerciales dans la zone n° 203, sur le lot n° 1 592 134 du cadastre du Québec, situé sur la route 112;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet de remplacement des enseignes commerciales respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-22-2018 présenté par M^{me} Geneviève Daigle, mandataire, pour M^{me} Francyne Paquette, propriétaire, concernant le projet de de remplacement des enseignes commerciales dans la zone n° 203, sur le lot n° 1 592 134 du cadastre du Québec, situé sur la route 112.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-427

PIIA-23-2018 par M. Normand Robert, propriétaire, lot n° 6 269 653, avenue du Frère-André / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Normand Robert, propriétaire, concernant le projet de construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée dans la zone n° 107, sur le lot n° 6 269 653 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue du Frère-André;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet de construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-23-2018 présenté par M. Normand Robert, propriétaire, concernant le projet de construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée dans la zone n° 107, sur le lot n° 6 269 653 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue du Frère-André.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-428

Table de jeux au Complexe sportif / Acquisition

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire;

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de faire l'acquisition d'une table du jeu « Shuffleboard » auprès Québec Billard et Décor inc. de Montréal, pour le prix de 1 099,99 \$ plus les taxes, tel qu'il appert à la soumission n° 1014 datée du 26 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-429

Offre de services pour la fabrication d'un site de glissade au parc de la Halte / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un mandat pour la fabrication d'un site de glissade au parc de la Halte routière comprenant l'enneigement, la mise en forme, une génératrice ainsi qu'un reprofilage supplémentaire auprès de la compagnie Snö innovation de Saint-Bruno pour le prix de 13 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert du contrat de service reçu par courriel le 3 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-430

Projet de la Bibliothèque – Demande d'aide financière Phase IV au Programme de subvention auprès de la Commission scolaire des Hautes-Rivières / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la responsable de la Bibliothèque municipale de Saint-Césaire, Mme Line Gervais, à présenter et à signer un projet d'activité pour promouvoir la lecture chez les jeunes à la Bibliothèque municipale, dans le cadre du programme de subvention intitulé *Fonds de soutien à des projets locaux sur le territoire de la Montérégie-Est – Phase IV – Persévérance scolaire et mise en valeur de la lecture*.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-431

Comité Fondation de l'Élite sportive et culturelle de Saint-Césaire / Nomination substitut

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que M. Michel Denicourt, conseiller, soit nommé substitut au comité de la Fondation de l'Élite sportive et culturelle de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Affaire nouvelle

Résolution 2018-12-432

Projet de nouvel Aréna – Campagne de financement / Ouverture d'un compte bancaire et autorisation de signature

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'ouvrir un compte bancaire à la Caisse Desjardins et d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, la trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les documents nécessaires avec la Caisse Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Deuxième période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2018-12-392, 2018-12-393, 2018-12-395, 2018-12-397, 2018-12-403,
2018-12-407, 2018-12-408, 2018-12-410, 2018-12-411, 2018-12-412,
2018-12-414, 2018-12-415, 2018-12-416, 2018-12-417, 2018-12-418,
2018-12-419, 2018-12-428, 2018-12-429.

Micheline Quilès
Trésorière